

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

paraissant les lundi et jeudi de chaque semaine



ABONNEMENT	6 MOIS	UN AN	ABONNEMENTS ET INSERTIONS	ANNONCES ET AVIS
Côte d'Ivoire et pays de la CAPTEAO : voie ordinaire :	22.000	42.000	Adresser les demandes d'abonnement au chef du Service des Journaux officiels de la République de Côte d'Ivoire, B.P. V 70 Abidjan, BCEAO A 0005 0002.	La ligne décomposée en corps 8 de 62 lettres ou signes, interlignes et blancs compris 2.500 francs Pour chaque annonce répétée, la ligne 1.500 francs Il n'est jamais compté moins de 10 lignes ou perçu moins de 25.000 francs pour les annonces
voie aérienne :	28.000	39.000		
Etranger : France et pays extérieurs communs : voie ordinaire	25.000	35.000	Les abonnés, désireux de recevoir un reçu, sont priés d'ajouter à leur envoi le montant de l'affranchissement.	Pour les exemplaires à certifier et à légaliser, il sera perçu en plus du prix du numéro les frais de timbre et de légalisation en vigueur.
voie aérienne	30.000	50.000		
Autres pays : voie ordinaire	25.000	35.000	Les insertions au J.O.R.C.I. devront parvenir au Service des Journaux officiels au plus tard le jeudi précédant la date de parution du J.O.	
voie aérienne	40.000	50.000		
Prix du numéro de l'année courante	1.000			
Au-delà du cinquième exemplaire	800			
Prix du numéro d'une année antérieure	1.500			
Prix du numéro légalisé	2.000			
Pour les envois par poste, affranchissement en plus.				

SOMMAIRE**PARTIE OFFICIELLE****2020 ACTES PRESIDENTIELS****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

- 5 février..... Décret n° 2020-212 portant nomination de Mme N'GORAN
N'Guessan Antoinette, inspecteur général du ministère
de la Solidarité, de la Cohésion sociale et de la Lutte
contre la Pauvreté. 1033
- 5 février..... Décret n° 2020-213 portant nomination d'inspecteurs
au ministère de la Solidarité, de la Cohésion sociale et
de la Lutte contre la Pauvreté. 1034
- 29 juillet..... Décret n° 2020-577 portant ratification de l'Accord entre
le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et
le Gouvernement de l'Etat du Qatar, sur les transports
maritimes, signé le 17 septembre 2018, à Doha au Qatar. 1034
- 29 juillet..... Décret n° 2020-578 portant attribution d'un permis de
recherche valable pour l'or, à la société « MAKO
COTE D'IVOIRE SARLU, en abrégé MAKO CI
SARLU » dans le département de Korhogo. 1035

2020 ACTES DU GOUVERNEMENT**SECRETARIAT D'ETAT AUPRES DU PREMIER
MINISTRE, CHARGE DU BUDGET ET DU
PORTEFEUILLE DE L'ETAT**

- 2019
- 2 avril..... Décision n° 015/SEPMBPE/DGD portant agrément
de commissionnaire en Douane. 1037
- 2 avril..... Décision n° 016/SEPMBPE/DGD portant agrément
de commissionnaire en Douane. 1037

- 2 avril..... Décision n° 017/SEPMBPE/DGD portant agrément
de commissionnaire en Douane. 1038

MINISTERE DES TRANSPORTS

2020

- 20 août..... Circulaire n° 1375/ CAB portant suspension de traitement
du fret en direction du Mali et application de la mesure
de fermeture des frontières terrestres et aériennes entre
la Côte d'Ivoire et ledit Etat. 1038

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES
ECONOMIQUES**

2016

- 30 déc..... Arrêté n° 0231/MIE/DDPE modifiant l'article 1 de l'arrêté
n° 0072/MIE/CAB au 29 décembre 2006 autorisant
M. N'GORAN Adjalou Johson, à occuper temporairement
une parcelle du domaine public lagunaire de
l'Etat, d'une contenance de 4 650 mètres carrés,
contiguë à ses lots n°s 1001 et 1002, îlot n° 97, sis à
Niangon Adjarné, dans la commune de Yopougon,
aux fins d'y construire un maquis. 1039

PARTIE NON OFFICIELLE

- Avis et annonces. 1040

PARTIE OFFICIELLE**ACTES PRESIDENTIELS****PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

- DECRET n° 2020 -212 du 5 février 2020 portant nomination de
l'inspecteur général du ministère de la Solidarité, de la Cohésion
sociale et de la Lutte contre la Pauvreté.
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Profession : professeur.

Pièce d'identité n° : C 0072 0574 29 du 27 septembre 2009.

Etablie par : ONI.

Résidence habituelle : Abidjan Riviera 3.

Adresse postale : CP 08 B.P. 10 Abidjan 08.

Etabli le 17 décembre 2019 à Gagnoa.

SANOGO Al-Hassana,
préfet hors grade.

CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL N° 07 2017 000 016

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 006 du 20 mai 2015, validée par le comité de gestion foncière rurale de Yamoussoukro, le 30 mars 2016 sur la parcelle n° 006 d'une superficie de 03 ha 90 a 85 ca, à Logbakro.

Nom : VAMET.

Prénoms : Coffi Laurent.

Date et lieu de naissance : 30 juillet 1959.

Nom et prénom du père : Feu VAMET Victor.

Nom et prénom de la mère : KONAN Amalan.

Nationalité : ivoirienne.

Profession : ingénieur agronome.

Pièce d'identité n° : C 0037 429 21 du 4 juillet 2009.

Etablie par : ONI.

Résidence habituelle : Abidjan.

Adresse postale : 09 B.P. 1516 Abidjan 09.

Etabli le 29 mars 2018 à Yamoussoukro.

Le préfet,
BROU Kouamé,
préfet hors grade.

CERTIFICAT FONCIER INDIVIDUEL N° 56 2019 000 018

Le présent certificat foncier est délivré au vu des résultats de l'enquête officielle n° 40 du 11 juillet 2019, validée par le comité de gestion foncière rurale de Toumodi, le 7 juillet 2020 sur la parcelle n° 028/RB/DDA-TDI/SP-TDI/ASS d'une superficie de 53 ha 96 a 07 ca, à Assounvoué.

Nom : N'DRI.

Prénoms : Kouamé Charlemagne.

Date et lieu de naissance : 28 janvier 1967 à Bouaké.

Nom et prénom du père : N'GORAN N'Dri.

Nom et prénom de la mère : KOUADIO Ahou.

Nationalité : ivoirienne.

Profession : enseignant.

Pièce d'identité n° : C 0035 7642 18 du 26 août 2009.

Etablie par : ONI.

Résidence habituelle : Abidjan-Cocody.

Adresse postale : CP 08 B.P. 2081 Abidjan.

Etabli le 16 juillet 2020 à Toumodi.

Patrice GUEU,
préfet hors grade.

RECEPISSE DE DECLARATION D'ASSOCIATION N° 0465/MATED/DGAT/DAG/SDVA

Le ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, conformément à la loi n° 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, donne récépissé de déclaration à l'association définie comme suit :

LEADERS DE DEMAIN (LD)

L'association dénommée : « Leaders de Demain (LD) » a pour objet de :
— promouvoir l'entrepreneuriat, l'excellence et le leadership auprès de la jeunesse ;

— contribuer à la réduction de la pauvreté à travers des aides aux orphelins et aux personnes défavorisées ;

— créer un cadre de rencontre, de fraternité et d'unité entre les jeunes.

Siège social : Abidjan-Cocody, II Plateaux Rue des Jardins, lot n° 1875, îlot n° 67.

Adresse : 27 B.P. 813 Abidjan 27.

Président : M. CHERIF Mohamed.

Abidjan, le 24 août 2020.

P/ le ministre et P.D.,
le directeur de Cabinet,
AMANI Ipou Félicien,
préfet hors grade.

CERTIFICAT DE PROPRIETE

(Loi n° 2002-156 du 15 mars 2002. Article 36-IV-6°)

Le soussigné GNALY Loukou Jean, conservateur de la Propriété foncière et des Hypothèques de San Pedro, certifie que :

M. KOKOH Adjoumany Emile, 01 B.P. 8082 Abidjan 01, est propriétaire de l'immeuble titre foncier n° 806 du Bas-Cavally suivant arrêté n° 04629/MCU/DDU/SDPAA/SCA/YK du 2 août 2005, publié au livre foncier le 16 février 2009 ; BA 2 et décrit comme suit à la date de ce jour :

— nature et consistance : terrain urbain formant les lots n°s 392/B et 469 îlot n° 51/B ;

— situation : San Pedro ;

— contenance : 600 m² (06 a 00 ca) ;

— limites : nord-est et sud-ouest : rues ; nord-ouest : lots n°s 466 B et 467 B ; sud-est : Bvd B-92 Auguste Denise.

En foi de quoi, le présent certificat a été délivré à M. KOKOH Adjoumany Emile, 01 B.P. 8082 Abidjan 01, propriétaire requérant, pour servir et valoir ce que de droit.

San Pedro, le 16 février 2009.

Le conservateur,
GNALY L. Jean.

CERTIFICAT DE PROPRIETE

(Loi n° 2002-156 du 15 mars 2002. Article 36-IV-6°)

La soussignée KOUASSI Madeleine, conservateur de la Propriété foncière et des Hypothèques de Grand-Bassam, certifie que :

M. KOKOH Adjoumany Emile, 01 B.P. 8082 Abidjan 01, est propriétaire de l'immeuble titre foncier n° 1200 de Bassam, suivant arrêté de concession provisoire n° 0720/MLU/SDU/ACP/TA/TA du 20 avril 1999, publié au livre foncier le 9 août 2010 au BA 2 et décrit comme suit à la date de ce jour :

— nature et consistance : terrain urbain formant le lot n° 24 bis.

— contenance : 11 a 36 ca (1136 m²) ;

— situation : Grand-Bassam (France Résidentiel) ;

— limites : nord : couloir EECI ; sud et est : rues ; ouest : lot n° 23 bis.

En foi de quoi, le présent certificat a été délivré à M. KOKOH Adjoumany Emile, 01 B.P. 8082 Abidjan 01, propriétaire requérant, pour servir et valoir ce que de droit.

Grand-Bassam, le 9 août 2010.

Le conservateur,
KOUASSI Madeleine.

IMPRIMERIE NATIONALE DE COTE D'IVOIRE — Dépôt légal n° 102 466
Le Chef de Cabinet du Secrétaire Général du Gouvernement,
ZANON Sogmon Adeline certifie que le présent numéro est conforme au tirage.
Abidjan, le 27 août 2020.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 1906

93 - Seine-Saint-Denis

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la préfecture de la Seine-Saint-Denis

LEADERS DE DEMAIN FRANCE.

Objet : construire une vision commune du leadership ; Promouvoir l'entrepreneuriat, la santé, l'éducation ; Développer le vivre ensemble et l'esprit citoyen ; Développer l'esprit critique ; Entretenir la confiance entre les membres ; Former et cultiver l'apprentissage ; Bannir la discrimination ; Créer un réseau d'entraide

Siège social : Appartement 10209, 1, rue Marcellin Berthelot, 93300 Aubervilliers.

Site internet : <https://leadersdedemain.ci>.

Date de la déclaration : 14 juin 2022.